

Ressources Humaines

REF : DRH2017004

Signataire : SF/PS

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Création de 2 postes d'agents d'accueil en établissement de santé à compter du 1er avril 2017

EXPOSE :

L'ouverture de la Fabrique de santé est prévue pour le 1er avril 2017. L'établissement accueillera entre 80 et 100 personnes par jour. Cette structure permettra de contribuer à la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé, et réaliser les activités suivantes :

- Promotion et prévention de la santé (ateliers d'informations collectives, activités sport-santé, ateliers parents-enfants, jardin partagé...),
- Accompagnement d'accès aux droits de santé,
- Offres de soins (consultations de médecine générale et orientations vers un spécialiste si besoin au CMS),
- Accompagnement social (permanences d'AS du service social),
- Activités de groupes de paroles du Centre de Planification et d'Education Familiale,
- Activités d'ateliers sociolinguistiques (ASEA),
- Permanences d'associations œuvrant dans le champ socio-sanitaire.

Elle s'appuiera sur la création de 4 postes, dont 2 postes d'agents d'accueil en établissement de santé.

L'agent d'accueil en établissement de santé a pour missions d'accueil, d'information et d'orientation du public au sein des établissements de santé de la ville.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la Maire, la création de 2 postes d'agents d'accueil en établissement de santé.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjointes à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|-------------------|------------------------|
| Mme TLILI Leïla | Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | Mme NEDELEC Soizig |
| Mme MARINO Danielle | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| M. CHOUDER Fethi | Représenté par : | M. KADDOURI Nouredine |
| Mme DUCATTEAU Sylvie | Représentée par : | Mme VALLY Sophie |
| Mme AISSAOUI Djamila | Représentée par : | M. HAFIDI Abderrahim |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | M. KAMALA Kilani |
| M. AIT- BOUALI Omar | Représenté par : | M. Jean-Yves VANNIER |
| M. LOGRE Benoit | Représenté par : | Mme YONNET Evelyne |
| Mme LENZI Ling | Représentée par : | Mme LENOURY Nadia |

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la
Restauration / Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2017004

Signataire : SF/PS

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Création de 2 postes d'agents d'accueil en
établissement de santé à compter du 1er avril 2017**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives
à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité;

Vu l'avis du Comité Technique du 24 février 2017 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer deux postes d'agents d'accueil afin d'assurer
les missions d'accueil, d'information et d'orientation du public au sein des
établissements de santé de la ville ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE la création, à compter du 1^{er} avril 2017, de deux postes d'agents d'accueil au
grade d'Adjoint administratif à temps complet, étant précisé que les conditions de
qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire
retenu.

AUTORISE Madame la Maire ou son délégataire à signer tout document relatif à ce
dossier.

AUTORISE en l'absence d'un candidat fonctionnaire, Madame La Maire, à recruter par voie contractuelle, dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 (les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), deux agents d'accueil.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

